

INFORMATIONS ET CONSIGNES RELIÉES À LA SANTÉ

Facteurs de risques associés à l'AFMRO et aux membres de la famille

Visites supervisées

Si un facteur de risque a été identifié, nous offrons les services alternatifs (vidéoconférences supervisées, appels supervisés).

Si aucun facteur de risque n'a été identifié ou un faible facteur de risque a été identifié (le risque 0 n'existe pas), la visite supervisée peut avoir lieu dans nos locaux en respectant les mesures qui suivent :

1. Si la famille est composée de plus de 2 enfants, une évaluation (âge, autonomie, personnalité, problématique) doit être effectuée par la gestion du programme d'accès supervisés afin d'identifier si le groupe doit être divisé ;
2. En tout temps, l'accompagnateur doit procéder à une évaluation abrégée des facteurs de risque avant chaque visite et vérifier l'état psychologique de la famille (santé mentale, agressivité, toxicomanie, etc.). Selon cette évaluation, la visite supervisée peut être réduite ou annulée ;
3. L'accompagnateur doit procéder à la prise de température des usagers avant chaque visite ;
4. Le parent et l'enfant doivent se désinfecter les mains en entrant dans les locaux, et régulièrement durant la visite supervisée (aux heures) ;
5. Le parent peut apporter de la nourriture et quelque chose à boire, et une couche si nécessaire.
6. Le réfrigérateur et le micro-ondes sont disponibles;
7. Le port du masque est fortement recommandé, mais non obligatoire ;
8. Les locaux de l'AFMRO ne pouvant recevoir qu'un nombre limité de personnes, les visiteurs supplémentaires ne seront acceptés qu'après évaluation et sous avis préalable au service de gestion et de coordination de supervision parentale.
Les visiteurs supplémentaires devront obligatoirement remplir un questionnaire de santé 24 à 48 h avant chaque rencontre et une autorisation de divulgation d'information ;
9. Si elles sont autorisées, les sorties dans les commerces et au parc sont permises dans le périmètre indiqué ;
10. Les jouets venant de l'extérieur sont autorisés, à condition qu'ils soient désinfectés avant d'entrer dans la salle de visite ;
11. Des bacs de jouets sont mis à disposition pour les enfants. Le parent devra remettre les jouets dans le bac avant son départ ;
12. Les bacs à jouets seront remisés et désinfectés après la visite supervisée ou au cours d'un moment d'accalmie ;
13. Les pièces sont désinfectées par les accompagnateurs (meubles, poignées, surfaces, télécommandes, salle de bain, etc.) avant et après la visite supervisée.

Échanges de garde supervisés

Les échanges de garde doivent être maintenus, tels qu'indiqué dans le jugement. Ils s'effectueront sur la galerie ou sur le trottoir qui longe les locaux de l'AFMRO. Les mesures suivantes devront être respectées :

1. L'échange se fait à l'extérieur, un parent près de la porte A et l'autre près de la porte C, sous la supervision d'un accompagnateur ;
2. Pas plus d'une famille à la fois ;
3. On demande aux parents d'arriver à l'heure exacte pour leur échange ;
4. Chacun des parents respecte l'endroit désigné pour stationner son véhicule ;
5. L'enfant peut aller vers son autre parent en empruntant la galerie ou le trottoir longeant les locaux de l'AFMRO ;
6. Si l'enfant est trop petit ou n'est pas en mesure de se déplacer seul, on demande au parent d'aller le porter lui-même à l'autre parent ou, d'utiliser la brouette ;
7. Les bagages pourront être laissés sur la galerie ou être déplacés avec la brouette ;
8. S'il y a un interdit de contact, la personne visée par l'interdiction de contact doit rester près de la porte désignée. L'accompagnateur se chargera d'accompagner ou de transporter l'enfant, ainsi que les bagages ;
9. Le port du masque est recommandé, mais non obligatoire ;

[Veuillez prendre note que l'AFMRO n'accepte plus les tests rapides non identifiés comme justificatifs de diagnostic à la COVID-19. Notre direction demande dorénavant un test rapide ou PCR nominatif comme preuve médicale.](#)

[Nous vous informons également que toute déclaration d'évènement empêchant le déroulement des accès supervisés en présentiel devra être justifié \(Ex. : un billet médical\) au plus tard dans les 48 heures suivant l'accès supervisé. Sans les justificatifs requis, l'annulation des accès supervisés sera comptabilisée.](#)

Une évaluation sous forme de questionnaire de santé sera faite auprès des parents (gardien et visiteur) **24 à 48 h (jours ouvrables) avant chaque visite/transition.**

Si nous ne sommes pas en mesure de faire le questionnaire avant la visite/transition (impossibilité de joindre les parents, pas de retour d'appel ou de questionnaire dans le délai accordé), celle-ci sera annulée.

INFORMATION AND INSTRUCTIONS RELATED TO THE HEALTH

Risk factors associated with AFMRO and family members

Supervised visits

If a risk factor has been identified, we offer alternative services (supervised videoconferencing, supervised calls).

If no risk factor has been identified or a low risk factor has been identified (risk 0 does not exist), the supervised visit can take place in our premises by respecting the following measures:

1. If the family consists of more than 2 children, an assessment (age, autonomy, personality, problematic) must be carried out by the management of the supervised access program in order to identify whether the group should be divided;
2. At all times, the observer must carry out an abbreviated assessment of risk factors before each visit and check the psychological state of the family (mental health, aggressiveness, drug addiction, etc.). Depending on this assessment, the supervised visit may be reduced or canceled;
3. The observer must take the temperature of the users before each visit;
4. The parents and children should wash their hands when entering the premises, and regularly during the supervised visit (hourly);
5. The parent can bring from home food, something to drink, and a diaper if necessary.
6. The refrigerator and the microwave are available;
7. Wearing a mask is recommended, but not mandatory;
8. Since the premises of AFMRO can accommodate only a limited number of people, additional visitors will be allowed only after evaluation and with prior approval from the Parental Supervision Management and Coordination Service.

Additional visitors will be required to complete a health questionnaire 24 to 48 hours prior each visit and information disclosure authorization;

9. If authorised, outings in shops and in the park are permitted (within the indicated perimeter);
10. Toys from outside are allowed provided they are disinfected before entering the visiting room
11. Toy bins are available for children. The parent must put the toys back in the bin before leaving;
12. The toy bins will be stored and disinfected after the supervised visit or later;
13. Rooms are disinfected before and after the supervised visit by the observer (furniture, handles, surfaces, remote controls, bathroom and, etc.).

Supervised custody exchanges

Custody exchanges must be maintained, as indicated in the court order. They will take place on the terrace or on the sidewalk that runs alongside the AFMRO premises. The following measures must be followed:

1. The exchange takes place outside, one parent near Door A and the other near Door C, under the supervision of an observer;
2. No more than one family at a time;
3. Parents are asked to arrive at the exact time for their exchange;
4. Each parent respects the designated place to park their vehicle;
5. The child can go to their other parent by using the terrace or the sidewalk along the AFMRO premises;
6. If the child is too small or unable to move around on their own, the parent is asked to carry the child to the other parent themselves or to use the wheelbarrow;
7. Luggage can be left on the terrace or be moved with the wheelbarrow;
8. If there is a prohibition of contact, the person subject to the prohibition of contact should stay close to the designated door. The observer will take care of accompanying or transporting the child, as well as the luggage;
9. Wearing a mask is recommended, but not mandatory.

Please note that the AFMRO no longer accepts unidentified rapid tests as proof of diagnosis for COVID-19. Our management now requires a nominative PCR test or rapid test as medical proof.

We also inform you that any declaration of events preventing the access from being maintained on-site must be justified (Ex.: a medical note). Without the requested supporting documents, the cancellation of supervised access will be counted.

*An assessment in the form of a health questionnaire will be made with the parents (guardian and visitor) **24 to 48 hours (business days) before each visit / transition.***

If we are unable to complete the questionnaire before the visit / transition (unable to reach the parents, no call-backs or questionnaire within the time allowed), it will be canceled.